

Résolutions 2026

Résolution 1

Salutations à Sa Sainteté le pape Léon XIV

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, désirons ardemment consigner notre loyauté inébranlable envers Sa Sainteté, le successeur de Pierre, Vicaire du Christ, Évêque de Rome et de toute l'Église catholique;

ET

ATTENDU QUE : appelé à être le Vicaire du Christ sur Terre, le jour de la fête de saint Michel Archange, le 8 mai 2025, le pape Léon XIV a accepté ses responsabilités, et que son pontificat consiste à relever les défis auxquels l'Église et l'humanité tout entière sont confrontées;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de Colomb de la province de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, s'empressent de renouveler leur dévotion et leur affection à notre Saint-Père, le pape Léon XIV, et prient humblement, en ces temps troublés, pour que le Dieu tout-puissant accorde à son vicaire sur terre de fructueuses années de vie et de sagesse.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU : Une lettre à cet effet sera envoyée à Sa Sainteté le pape Léon XIV au plus tard le 30 juin 2026.

(Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 2

Salutations au cardinal Frank Leo

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de l'Ontario et leurs familles, offrons notre soutien à Son Éminence, le cardinal Frank Leo, archevêque du diocèse de Toronto, pour qui nous offrons nos prières et notre plus profonde appréciation pour son engagement inconditionnel envers Dieu, l'Église et l'Ordre;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de l'Ontario remercient Son Éminence le cardinal Frank Leo et se réjouissent à l'avance des nombreuses années de conseils spirituels et de services pastoraux qu'il nous offrira.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre à cet effet soit envoyée à Son Éminence le cardinal Frank Leo au plus tard le 30 juin 2026.
(Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 3

Salutations à l'Aumônier suprême, l'archevêque William E. Lori

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, reconnaissons le leadership spirituel de l'Ordre en tant qu'Aumônier suprême, nous offrons nos prières et notre soutien et notre plus profonde appréciation à notre Aumônier suprême, le très révérend William E. Lori;

ET

ATTENDU QUE : nous reconnaissons ses responsabilités en tant qu'Aumônier suprême pendant plus de 21 ans et son engagement inconditionnel envers Dieu, l'Église et l'Ordre;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de la juridiction de l'Ontario se réjouissent à l'avance des nombreuses autres années de son service spirituel et pastoral.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre à cet effet soit envoyée à l'Aumônier suprême, l'archevêque William E. Lori, au plus tard le 30 juin 2026. (Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 4

Salutations à l'archevêque Marcel Damphousse

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de la juridiction de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, reconnaissons avec fierté le leader chrétien exceptionnel qu'est Mgr Marcel Damphousse, notre ancien aumônier d'État;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous assurons par la présente à notre ancien aumônier d'État une loyauté inébranlable envers les Chevaliers de Colomb, notre patron Christophe Colomb et notre chef spirituel fondateur, le bienheureux Michael J. McGivney.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : nous prions humblement Dieu de protéger notre ancien aumônier d'État, l'archevêque Marcel Damphousse, et nous prions pour que l'Esprit Saint continue à le guider dans l'exercice de ses responsabilités.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : une lettre à cet effet soit envoyée à l'archevêque Mgr Marcel Damphousse au plus tard le 30 juin 2026. (Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 5

Salutations au Chevalier Suprême Patrick E. Kelly

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de la juridiction de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, reconnaissons avec fierté le leader chrétien exceptionnel en la personne de Patrick E. Kelly, notre Chevalier suprême depuis les cinq dernières années;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : Nous assurons par la présente à notre Chevalier suprême une loyauté inébranlable envers les Chevaliers de Colomb, notre Patron Christophe Colomb et notre chef spirituel fondateur, le Bienheureux Michael J. McGivney.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : nous prions humblement Dieu de protéger notre Chevalier Suprême et prions pour que l'Esprit Saint continue à le guider dans l'exercice de ses responsabilités.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre à cet effet soit envoyée au Chevalier suprême Patrick E. Kelly au plus tard le 30 juin 2026.

(Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 6

En l'honneur d'Arthur Peters, Chevalier suprême adjoint

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : Le frère Arthur Peters a été membre des ÉCUYERS de 1980 à 1986, qu'il est membre des Chevaliers de Colomb depuis 1986 et qu'il a été membre du Conseil d'État de l'Ontario de 2002 à 2013, y compris comme député d'État de l'Ontario de 2010 à 2011;

ET

ATTENDU QUE : le frère Arthur a été élu directeur suprême en 2016 et a été réélu en 2019, 2022 et 2025;

ET

ATTENDU QUE : le 15 mai 2023, le frère Arthur a été élu Chevalier suprême adjoint à compter du 1er juillet 2023, poste qu'il occupe toujours;

ET

ATTENDU QUE : le frère Arthur n'est que le deuxième frère Chevalier de l'Ontario à occuper le poste de Chevalier suprême adjoint, suivant les illustres traces de Sir J. Ernest "Ernie" Wolff, KSG, qui a été député de l'Ontario de 1961 à 1963 et Chevalier suprême adjoint de 1976 à 1977, et n'est que le quatrième Canadien à occuper le poste de Chevalier suprême adjoint, après Dennis Savoie, député d'État du Nouveau-Brunswick de 1992 à 1994, Chevalier suprême adjoint de 2006 à 2014 et ambassadeur du Canada auprès du Saint-Siège de 2014 à 2024.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis à l'occasion de notre congrès d'État annuel, transmettons par la présente nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de respect en l'honneur de notre ancien député d'État et Chevalier suprême adjoint, Arthur Peters.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre à cet effet soit envoyée à Arthur Peters, Chevalier suprême adjoint, au plus tard le 30 juin 2026. (Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)



☐ **Approuvé** ☐ **Rejeté** ☐ **Renvoyé au Suprême**

Résolutions 2026

Résolution 7

Salutations au Maître Suprême **Michael R. McCusker**

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, membres de l'Ordre, éprouvons un sentiment d'exaltation personnelle lorsque nous servons l'Ordre du Degré patriotique. Nous sommes fiers de suivre le leadership du Maître suprême;

ET

ATTENDU QUE : le Maître Suprême Michael R. McCusker a servi son pays dans l'armée et sert maintenant le Degré du patriotisme de l'Ordre avec distinction.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, formulons nos vœux les plus sincères de succès continu et de bonne santé dans l'exercice de ses fonctions distinguées et de celles de Maître suprême.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre à cet effet soit envoyée au Maître Suprême Michael R. McCusker au plus tard le 30 juin 2026.

(Pour la lettre de vœux, voir l'annexe A)

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 8

Expressions de soutien à nos militaires, vétérans et premiers intervenants

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, assemblés en congrès, dans la ville d'Ottawa, offrons notre sincère gratitude et notre appui patriotique aux hommes et femmes des Forces canadiennes, alors que nous prions pour la sécurité de ceux qui sont blessés, et pour les âmes qui sont mortes dans l'exercice de leurs fonctions;

ET

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous offrons également notre sincère gratitude à nos vétérans canadiens, les premiers répondants, les policiers et les pompiers, pour leur service héroïque, qui servent au sein de nos communautés avec dévouement et bravoure, et nous prions pour leur retour sain et sauf auprès de leur famille dans l'exercice de leurs responsabilités.

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 9

Don annuel aux Écuyers colombiens de l'Ontario

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : le 5 mars 2026, le Conseil suprême a avisé le député d'État de l'Ontario, David Gelinas, que le programme des Écuyers colombiens prendra fin le 30 juin 2026, à l'échelle de l'Ordre;

ET

ATTENDU QUE : la résolution no. 11, adoptée lors du congrès d'État de l'Ontario de 2017, a demandé aux conseils de l'Ontario d'appuyer les Écuyers colombiens de l'Ontario en faisant un don annuel de 40 \$ par conseil;

ET

ATTENDU QUE : la cessation du programme des Écuyers colombiens le 30 juin 2026, à l'échelle de l'Ordre, élimine la raison d'être du don annuel de 40 \$ par conseil.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : le don de 40 \$ par conseil pour le programme des Écuyers colombiens de l'Ontario prenne fin le 30 juin 2026.

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 10

Accroître les revenus de la Fondation de bienfaisance de l'Ontario

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : la charité est le premier des principes fondamentaux de notre Ordre;

ET

ATTENDU QUE : le Conseil d'État de l'Ontario, en collaboration avec les conseils de l'Ontario, soutient financièrement diverses causes et initiatives caritatives au service de la foi, de la communauté, de la famille et de la vie par l'entremise de la Fondation de bienfaisance des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (la Fondation);

ET

ATTENDU QUE : pour soutenir au mieux la Fondation sur le plan financier, des efforts continus et des innovations sont nécessaires pour maintenir et accroître les revenus et les actifs de la Fondation;

ET

ATTENDU QUE : bien que le tirage du 50/50 d'État de l'Ontario réussisse à générer des revenus pour la Fondation, les règlements exigent la distribution de tous les produits du tirage, de sorte que la Fondation a besoin de revenus supplémentaires pour se maintenir et, au fil du temps, pour accroître son profil financier et sa portée;

ET

ATTENDU QUE : certains conseils ont trouvé difficile de soutenir le tirage au sort électronique d'État de l'Ontario et que d'autres ont exprimé leur intérêt pour la reprise du tirage au sort des voitures sur papier sous une forme ou une autre;

ET

ATTENDU QUE : la multiplication des sources de revenus de la Fondation, en plus du tirage 50/50 d'État de l'Ontario, augmenterait les revenus de la Fondation;

ET

ATTENDU QUE : le prélèvement annuel de 40 \$ par conseil s'est avéré efficace pour fournir le soutien financier nécessaire aux Écuyers colombiens de l'Ontario.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : un comité de la Fondation présidé par le trésorier d'État soit formé pour mettre sur pied une activité de financement de la Fondation de la même nature ou semblable à un tirage au sort sur papier.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 11

Augmenter les revenus de la Fondation de bienfaisance de l'Ontario

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : la charité est le premier des principes fondamentaux de notre Ordre;

ET

ATTENDU QUE : le Conseil d'État de l'Ontario, en collaboration avec les conseils de l'Ontario, soutienne financièrement diverses causes et initiatives caritatives au service de la foi, de la communauté, de la famille et de la vie par l'entremise de la Fondation de bienfaisance des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (la "Fondation");

ET

ATTENDU QUE : pour soutenir au mieux la Fondation sur le plan financier, des efforts continus et des innovations sont nécessaires pour maintenir et accroître les revenus et les actifs de la Fondation;

ET

ATTENDU QUE : bien que le tirage 50/50 d'État de l'Ontario réussisse à générer des revenus pour la Fondation, la réglementation exige la distribution de tous les produits du tirage, de sorte que la Fondation a besoin de revenus supplémentaires pour se maintenir et, au fil du temps, pour accroître son profil financier et sa portée;

ET

ATTENDU QUE : certains conseils ont trouvé difficile de soutenir le tirage au sort électronique d'État de l'Ontario et que d'autres ont exprimé leur intérêt pour la reprise du tirage au sort des voitures sur papier sous une forme ou une autre;

ET

ATTENDU QUE : la multiplication des sources de revenus de la Fondation, en plus du tirage 50/50 d'État de l'Ontario, augmenterait les revenus de la Fondation;

ET

ATTENDU QUE : le prélèvement annuel de 40 \$ par conseil s'est avéré efficace pour fournir le soutien financier nécessaire aux Écuyers colombiens de l'Ontario.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : Le Conseil d'État institue un prélèvement annuel volontaire de 100 \$ par conseil pour soutenir la Fondation.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 12

Félicitations aux organisateurs du Congrès d'État de l'Ontario 2025 à Ottawa

Soumis par :

Conseil #13244 St. Rose of Lima, Toronto

ATTENDU QUE : le Congrès d'État spécial du 125^e anniversaire de l'Ontario, a eu lieu pour la première fois à Ottawa depuis 1971;

ET

ATTENDU QUE : le nombre de délégués inscrits, de leurs dames et de leurs invités a dépassé 670 personnes lors du banquet d'État tenu le samedi 26 avril - un record qui n'avait pas été atteint depuis plus de 25 ans;

ET

ATTENDU QUE : selon la vérification financière de l'année fraternelle 2024-2025, le coût du Congrès d'État de l'Ontario 2025 a été inférieur à celui des Congrès tenus à Niagara Falls les années précédentes.

ET

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les membres votants réunis pour ce Congrès d'État expriment leur profonde satisfaction et leur appréciation à Bruce Poulin, Mario Duguay, au Conseil d'État et au personnel du bureau pour avoir fait du Congrès d'État de l'Ontario 2025 un succès retentissant.

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 13

Améliorer les services et la visibilité en français au sein du Conseil d'État de l'Ontario.

Soumis par :

Conseil 6198 Rhéal Franche, Rockland

ATTENDU QUE : l'Ontario a la plus grande population francophone au Canada après la province de Québec;

ET

ATTENDU QUE : de nombreux conseils des Chevaliers de Colomb de l'Ontario sont francophones ou servent activement les communautés francophones et contribuent pleinement à la mission de l'Ordre;

ET

ATTENDU QUE : le site Internet des Chevaliers de Colomb d'État de l'Ontario ne reflète pas adéquatement la présence, les contributions et la vitalité des conseils francophones, et qu'aucune section francophone clairement structurée n'est facilement accessible;

ET

ATTENDU QUE : l'absence de ressources en français limite l'accessibilité à l'information, la participation et le sentiment d'appartenance des membres francophones;

ET

ATTENDU QUE : d'autres juridictions, notamment la juridiction du Nouveau-Brunswick, démontrent qu'il est possible et avantageux d'offrir un site Internet bilingue ou des sections dédiées à la langue française;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario demande aux autorités compétentes de s'assurer de prendre des mesures pour servir les membres francophones et d'entreprendre, dès qu'il sera raisonnablement possible, les démarches nécessaires pour :

1. Intégrer une section francophone complète au site Internet d'État de l'Ontario, y compris les renseignements essentiels, les communications officielles, les formulaires pertinents et les événements;
2. Identifier et promouvoir les conseils francophones au sein de cette section, en incluant leurs coordonnées et une brève description de leurs activités;
3. S'inspirer des pratiques exemplaires des autres juridictions qui offrent des services bilingues, notamment la juridiction du Nouveau-Brunswick, afin d'offrir aux membres francophones de l'Ontario un niveau de service équitable et respectueux.



☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 14

Programme des Fauteuils roulants

Soumis par :

Conseil 755, Ontario à Cornwall

ATTENDU QUE : les Chevaliers de Colomb participent et appuient la Fondation canadienne de fauteuils roulants et son programme visant à fournir des fauteuils roulants au Canada et à l'étranger depuis 2006;

ET

ATTENDU QUE : jusqu'en 2019, les officiers du Conseil d'État ont payé leur propre voyage avec le personnel de la Fondation canadienne de fauteuils roulants pour livrer des fauteuils roulants à l'étranger;

ET

ATTENDU QUE : depuis 2020, les officiers du Conseil d'État ont autorisé un ou des officiers du Conseil d'État à voyager (dépenses payées pour lui) une fois tous les deux ans pour aider à superviser la distribution des fauteuils roulants avec le personnel de la Fondation canadienne de fauteuils roulants et les frères Chevaliers locaux;

ET

ATTENDU QUE : depuis 2025, les frères Chevaliers de l'Ontario ont été informés qu'il n'existe plus de fonds pour soutenir les déplacements des ex-députés d'État, directeurs et présidents dans la juridiction de l'Ontario. Cela comprend les campagnes d'adhésion, les réunions d'organisation des députés de district, etc.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : à l'exception d'une invitation spécifique du Conseil suprême, aucun officier du Conseil d'État, directeur ou président et leurs conjoints (le cas échéant) ne seront compensés pour tout voyage (vols, repas, hébergement, etc.) à l'extérieur de la juridiction de l'Ontario jusqu'à ce que cette résolution soit annulée lors des Congrès annuels d'État subséquentes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : la présente résolution, si elle est adoptée, prendra effet le 1er juillet 2026.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 15

La participation Canadienne au pèlerinage des Guerriers de Lourdes

Soumis par :

Conseil 755, Ontario à Cornwall

ATTENDU QUE : le Conseil suprême a activement parrainé, avec l'Archidiocèse des services militaires des États-Unis (AMS), le pèlerinage des « Guerriers de Lourdes »;

ET

ATTENDU QUE : le pèlerinage militaire international depuis 1946 est devenu un lieu de prière et de guérison pour les militaires en service actif et les anciens combattants;

ET

ATTENDU QUE : les soldats et les vétérans sont venus à Lourdes pour prier pour la paix et la guérison avec ceux qui portent l'uniforme dans le monde entier;

ET

ATTENDU QUE : de nombreux militaires canadiens actifs et retraités pourraient bénéficier de l'expérience de ce voyage spirituel d'une vie;

ET

ATTENDU QUE : plusieurs de ces militaires actifs et retraités sont des frères Chevaliers;

ET

ATTENDU QUE : ce programme du Suprême n'est pas suffisamment promu au sein des juridictions canadiennes de notre Ordre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : le Conseil d'État de l'Ontario fasse la promotion active, avec l'aide de l'Association canadienne des Chevaliers de Colomb, de ce programme du Suprême qui en vaut la peine.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : le Conseil d'État de l'Ontario établisse un don désigné à la page de fonds du Pèlerinage des guerriers de Lourdes sur notre site Internet, au plus tard en juin 2026. Cela permettrait aux Conseils et aux frères Chevaliers de faire des dons spécifiques pour soutenir nos combattants qui souhaitent faire l'expérience de ce voyage spirituel.

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : le Conseil d'État de l'Ontario demande au Suprême de mettre de côté un montant à déterminer annuellement pour les places vacantes des participants canadiens admissibles.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 16

Défendre la santé des femmes

Soumis par :

Conseil 1388 Toronto à Toronto

ATTENDU QUE : Les Chevaliers de Colomb de l'Ontario se sont faits les champions de la santé des hommes en appuyant le Movember, par l'entremise des conseils locaux et de l'équipe d'État de l'Ontario, l'équipe d'État de l'Ontario ayant recueilli environ 10 000 \$ en 2025;

ET

ATTENDU QUE : les femmes dans nos vies, c'est-à-dire les épouses, les filles, les mères, les sœurs et les amies, sont nos partisans les plus loyales et les plus dévouées, et que le succès de notre Ordre dépend grandement d'elles;

ET

ATTENDU QU'il : n'est que juste, par conséquent, de défendre la santé des femmes aussi bien que celle des hommes;

ET

ATTENDU QUE : tout comme pour les hommes, le cancer est une menace majeure pour la santé, le cancer du sein demeurant le cancer le plus couramment diagnostiqué chez les Canadiennes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : le Conseil d'État permette et encourage la participation et le soutien à la Course à la vie annuelle de la Société canadienne du cancer, à la fois par l'intermédiaire des conseils locaux et d'une équipe d'État de l'Ontario.

☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 17

Insérer la mention du Programme d'environnement sécuritaire dans l'Exemplification de la charité, de l'unité et de la fraternité

Soumis par :

Conseil 1507 William J. Sheady à Guelph

ATTENDU QUE : l'Exemplification de Charité, d'Unité et de Fraternité de notre Ordre communique la vision fondatrice et la détermination du bienheureux Michael McGivney, avec la protection de la veuve et de l'orphelin, et le soin des autres comme élément central, selon les circonstances du jour;

ET

ATTENDU QU' : aujourd'hui, en fidélité à la vision du bienheureux Michael McGivney, en tant qu'Ordre fraternel de gentilshommes catholiques, et plus encore, distingués comme nous le sommes en tant que « bras droit fort de l'Église », nous continuons à travailler de nouvelles manières pour protéger les personnes vulnérables au sein de nos familles, de nos paroisses et de nos communautés;

ET

ATTENDU QUE : notre compréhension de ce travail a également conduit notre Ordre à introduire des protocoles et une formation en matière d'environnement sécuritaire parmi ses membres;

ET

ATTENDU QUE : l'Ordre a l'occasion de relier la vision du bienheureux Michael McGivney pour l'Ordre à la protection actuelle des personnes vulnérables en s'inspirant succinctement des leçons sur la charité, l'unité et la fraternité en insérant judicieusement une mention dans l'Exemplification de la charité, de l'unité et de la fraternité, afin de relier davantage le tout au *Programme d'environnement sécuritaire* d'aujourd'hui.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : le Suprême crée un comité pour évaluer l'insertion de la mention du *Programme d'environnement sécuritaire* dans l'Exemplification de charité, d'unité et de fraternité, et fournisse une recommandation au Chevalier Suprême Patrick E. Kelly sur l'opportunité d'entreprendre cet ajout à l'exemplification, et si la recommandation est positive, de recommander également le processus par lequel l'insertion serait élaborée et incluse.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 18

Adhésion de membres en ligne en dehors de l'État

Soumis par :

Conseil #17725 St. Clement à Ottawa

ATTENDU QUE : les membres du Suprême devraient reconnaître l'endroit où le membre se joint à un conseil;

ET

ATTENDU QUE : les membres du Suprême devraient transférer le membre qui vient de l'extérieur de la province au Conseil auquel il se joint;

ET

ATTENDU QUE : les Conseils devraient être en mesure de voir le membre qui se joint à eux dans leur onglet « prospect »;

ET

ATTENDU QUE : le fait d'avoir un membre de l'extérieur de l'État listé dans leur onglet de « prospect » une fois qu'il s'est joint en ligne;

ET

ATTENDU QU'il : sera ainsi plus facile d'inscrire le membre dans l'onglet « prospect » à la date de sa cérémonie;

ET

ATTENDU QUE : nous fassions en sorte que l'adhésion en ligne d'un Chevalier soit plus facile pour le secrétaire financier et le grand Chevalier de voir les membres dans leur onglet « prospect »;

ET

ATTENDU QUE : nous faisons en sorte que l'adhésion en ligne d'un Chevalier soit plus facile pour le député de district afin qu'il puisse voir les membres sur son onglet « prospect ».

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous facilitons l'adhésion des membres en ligne sous le numéro de conseil et non sous l'État où le membre habite.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : nous facilitons la tâche de tous les conseils pour que leurs membres en ligne adhèrent directement à leur conseil.



☐ Approuvé

☐ Rejeté

☐ Renvoyé au Suprême

Résolutions 2026

Résolution 19

Amendement à la politique sur les activités des jeunes et des personnes vulnérables

Soumis par :

Conseil #11729 Holy Redeemer à Pickering

ATTENDU QUE : la politique de gestion des risques et de prévention des abus, de la discrimination et du harcèlement des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (" Protocole ") stipule que **tous les** membres qui participent à des programmes, des événements et des activités parrainés par les Chevaliers de Colomb impliquant des mineurs et d'autres personnes vulnérables à titre officiel doivent d'abord faire l'objet d'une vérification et d'une formation dans le cadre du Programme d'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb ou du processus de vérification par l'entremise de l'Office de protection de la jeunesse avant que l'événement n'ait lieu;

ET

ATTENDU QUE : la politique de gestion des risques et de prévention des abus, de la discrimination et du harcèlement des Chevaliers de Colomb de l'Ontario stipule que les directeurs familiaux/communautaires du conseil et/ou d'autres membres du conseil qui ont fait l'objet d'une vérification des antécédents et d'une formation dans le cadre du programme de sécurité des Chevaliers de Colomb au cours des trois dernières années doivent, en collaboration avec leur grand Chevalier, s'assurer que toutes les politiques et procédures du programme de sécurité des Chevaliers de Colomb sont suivies lors de tous les programmes, événements et activités parrainés par un conseil des Chevaliers de Colomb et auxquels participent des mineurs et d'autres personnes vulnérables;

ET

ATTENDU QUE : le document sur la vérification des antécédents et formation dans le cadre du programme de sécurité publié le 5 janvier 2026, indique que l'intention du programme décrit dans Protection de la jeunesse - du Programme d'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb est de s'assurer que les conseils ont pris les mesures nécessaires pour s'assurer que

les quatre officiers nommés par le Suprême (Grand Chevalier, Directeur de la famille, Directeur de la communauté et Directeur des programmes) ont suivi la formation nécessaire et ont été approuvés par une vérification policière basée sur le présidium du Bureau de la protection de la jeunesse du Suprême;

ET

ATTENDU QUE : le document des Chevaliers de Colomb intitulé Programme de sécurité: Les programmes, les événements et les activités dans lesquels des mineurs et d'autres personnes vulnérables sont présents (par exemple, les Écuyers colombiens, Des manteaux pour les enfants, le Lancer libre de basket-ball, les déjeuners de crêpes ou souper de poissons frits, etc.) parrainés par les Chevaliers de Colomb, exigent la présence de deux leaders clés/bénévoles principaux qui ont suivi avec succès la formation sur l'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb au cours des trois dernières années et au moins un leader clé/bénévole principal, typiquement le directeur familial ou le directeur communautaire du conseil, qui a fait l'objet d'une vérification des antécédents et a reçu une formation dans le cadre du programme sur l'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb au cours des trois dernières années, doit également être présent;

ET

ATTENDU QUE : le grand Chevalier, le directeur de programme, le directeur communautaire et le directeur familial doivent suivre la formation obligatoire et faire l'objet d'une vérification des antécédents par l'entremise de Praesidium pour se conformer à la loi;

ET

ATTENDU QUE : la formation et la vérification des antécédents exigées pour chaque poste signifient que les membres qui occupent ces postes ne sont souvent pas disponibles le jour, en raison de leur travail ou autres exigences, et qu'ils ne peuvent donc pas assister à des événements auxquels participent des personnes vulnérables, comme le lancer libre;

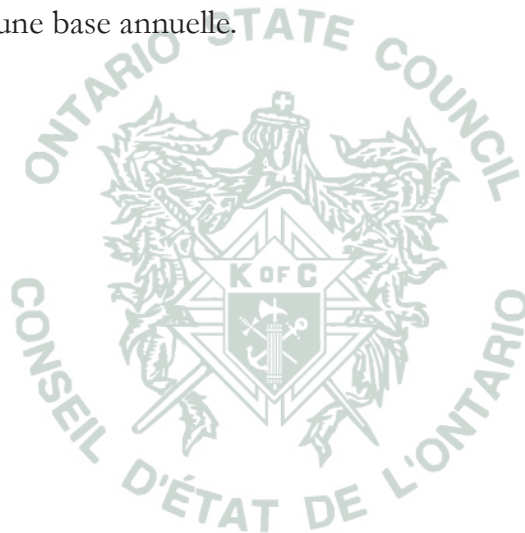
ET

ATTENDU QU' : actuellement, seuls les membres dont le rôle nécessite une formation peuvent recevoir une formation sur la l'environnement sécuritaire;

ET

ATTENDU QU'il : est essentiel que chaque grand Chevalier soit pleinement conscient de tous les éléments du Protocole de sécurité des Chevaliers de Colomb.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE : les Chevaliers de Colomb de la province de l'Ontario, réunis en congrès, prennent les mesures nécessaires pour modifier la politique sur les activités des jeunes et des personnes vulnérables de manière à ce qu'elle se lise comme suit : Chaque année fraternelle, tous les grands Chevaliers doivent suivre la formation sur l'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb et les conseils doivent avoir au moins quatre autres membres, identifiés par le grand Chevalier, formés au programme de l'environnement sécuritaire des Chevaliers de Colomb et que la formation sur l'environnement sécuritaire soit disponible à tout membre qui désire la compléter. Un certificat d'achèvement doit être déposé auprès du grand Chevalier et de l'État de l'Ontario. Cela permettra de s'assurer qu'il y a suffisamment de membres formés disponibles pour assister à des événements impliquant des personnes vulnérables sur une base annuelle.



☐ Approuvé ☐ Rejeté ☐ Renvoyé au Suprême